

PV Réunion PCDN du 11 mars 2009

Présents : Catherine Hauregard, Valérie Pinel,

Eric Melin, Sébastien Hendricks (Bureau d'études aCREA-Ulg)

Edmée Lambert, Laurence Nanquette, Christian De Cock, Guy Joiris, José Riguelle, Charles Wauters, Françoise Hogge, Gaétan Deplaen, Willy Lhoest, Tanguy Dubrunquez, Nathalie Maréchal, Laurent Van Asselt, Aimé Pinte

Excusés : Pol Guillaume, Julien Mols, Isabelle Masson

Ordre du jour : Présentation du Bureau d'études aCREA-Ulg

Dans le cadre du PCDN, la commune a lancé un marché public fin 2008 pour désigner un bureau d'études chargé de l'élaboration de la cartographie du maillage écologique de l'entité. Le bureau d'études aCREA-Ulg a remporté ce marché.

Ce dernier est spécialisé dans l'étude de la biodiversité et des paysages.

En matière d'expérience, voici les principales références d'aCREA-Ulg :

- Elaboration de nombreux PCDN, notamment dans les communes de Verviers, Amay, Flémalle, Stoumont, Chimay, Marche en Famenne...
- Elaboration de la cartographie écologique dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Structure Communal, notamment à Nandrin, Fernelmont, Esneux et à Braives en 1987-88. Eric Melin s'était donc chargé de cette étude à Braives, il dispose toujours des documents réalisés à l'époque : rapport et cartographies du milieu biologique, du paysage et des contraintes entre autres liées à l'aménagement du territoire (cartes exposées lors de la présente réunion). Même si ces données sont anciennes et doivent être mise à jour, elles constituent une base de travail, notamment en permettant d'identifier les modifications positives ou négatives intervenues. Ces modifications récentes peuvent être indicatrices de milieux ou de zones sensibles soumises à des pressions ou à des dégradations.

Contenu de l'étude :

Le bureau d'études doit se conformer aux exigences du cahier des charges établi par la commune et la Région Wallonne. La première phase du travail consiste en une analyse et un diagnostic basé sur le réseau écologique, les paysages (historique, cartographie, fiches paysagères) et les contraintes (cartographie, affectation et utilisation du sol).

Sébastien Hendricks se chargera des inventaires de terrain pendant une dizaine de jours. Seront pris en compte dans l'inventaire les sites communaux, y compris Natura 2000, les réseaux de promenades, les habitats naturels, les paysages. Des cartes thématiques (cartes du potentiel) seront ainsi réalisées : des zones seront définies avec les caractéristiques végétales, animales mais surtout avec les habitats.

Délais:

Les délais d'exécution doivent également correspondre aux clauses du cahier des charges.

Le rapport provisoire sera déposé à la fin du mois de mai 2009, suite au travail de terrain effectué pendant une dizaine de jours (contrainte du cahier des charges) par Sébastien Hendricks.

Un rapport global provisoire sera également déposé fin juin pour avis et remarques, avant la sortie du rapport final prévue fin août.

Le bureau d'études viendra alors présenter son travail final aux partenaires comme le stipule le cahier des charges.

Questions :

- Les plaines seront-elles prises en considération dans le travail de terrain du bureau d'études ?

Bien sûr, elles ne seront pas oubliées.

- Une dizaine de jours pour réaliser l'inventaire de terrain est suffisant ?

La durée de travail de terrain est liée aux clauses du cahier des charges et au budget prévu pour l'étude complète du bureau d'études. Le bureau d'études se rend bien compte qu'il n'est pas possible de réaliser un inventaire exhaustif en 10 jours. Il prend déjà toutes les informations disponibles à la Région Wallonne mais il est quand même nécessaire d'étoffer le partenariat et de prendre tous les contacts dans la mesure du possible. L'intérêt de collaborer avec les partenaires braivois (naturalistes, habitant) est donc nécessaire.

Le bureau d'études émet donc le souhait d'avoir une collecte d'informations : 3 exemplaires de cartes seront déposées à la Maison Communale, auprès de Valérie Pinel, et chacun pourra y apposer ses connaissances. Nous ferons ainsi passer les cartes entre nous, il n'est pas nécessaire de faire une autre réunion pour cela.

- Comment l'inventaire de terrain est réalisé ? En suivant une liste d'espèces et en cochant les espèces présentes ?

Non, la personne en charge de cet inventaire connaît très bien les espèces animales et végétales et note simplement ce qu'il voit.

Agenda prochaines réunions :

- **Le 06 avril à 20h à la Cour de Justice**
- **Le 11 mai à 20h à la Cour de Justice**
- **Le 08 juin à 20h à la Cour de Justice**

Valérie Pinel,
Coordinatrice locale
019/69.62.26